

Date de mise en service : .....

**CONTRAT DE TÉLÉASSISTANCE - FICHE DE RENSEIGNEMENTS - VITARIS**

Ce document doit être complété par le(s) bénéficiaire(s) du service. Toute modification ultérieure doit obligatoirement être signalée à Vitaris.

**LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)**

<p><b>Bénéficiaire principal</b></p> <p>Nom ..... Prénom .....</p> <p>Tél <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Date de naissance ..... / ..... / .....</p> <p>Mobilité : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Elocution : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Vue : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Audition : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Observations : .....</p>	<p><b>Bénéficiaire secondaire</b></p> <p>Nom ..... Prénom .....</p> <p>Tél <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Date de naissance ..... / ..... / .....</p> <p>Mobilité : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Elocution : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Vue : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Audition : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> difficile</p> <p>Observations : .....</p>
--	---

**LE DOMICILE**

Adresse complète (bâtiment, étage, porte) .....

Code postal ..... Ville ..... Tél fixe .....

Ligne téléphonique dégroupée  oui  non Opérateur .....

Type de logement ..... Code d'accès ..... Code boîte à clés .....

**LES PERSONNES À PRÉVENIR**

<p><b>Contact 1</b></p> <p>Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ..... Lien avec l'utilisateur ..... Adresse ..... Code postal ..... Ville .....</p> <p>Tél 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 3 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Tél 2 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 4 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Email .....</p> <p><input type="checkbox"/> Détenteur des clés</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre .....</p> <p>Temps de trajet <input type="checkbox"/> &lt;15 min <input type="checkbox"/> 15-30 min</p>	<p><b>Contact 2</b></p> <p>Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ..... Lien avec l'utilisateur ..... Adresse ..... Code postal ..... Ville .....</p> <p>Tél 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 3 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Tél 2 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 4 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Email .....</p> <p><input type="checkbox"/> Détenteur des clés</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre .....</p> <p>Temps de trajet <input type="checkbox"/> &lt;15 min <input type="checkbox"/> 15-30 min</p>
<p><b>Contact 3</b></p> <p>Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ..... Lien avec l'utilisateur ..... Adresse ..... Code postal ..... Ville .....</p> <p>Tél 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 3 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Tél 2 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 4 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Email .....</p> <p><input type="checkbox"/> Détenteur des clés</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre .....</p> <p>Temps de trajet <input type="checkbox"/> &lt;15 min <input type="checkbox"/> 15-30 min</p>	<p><b>Contact 4</b></p> <p>Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ..... Lien avec l'utilisateur ..... Adresse ..... Code postal ..... Ville .....</p> <p>Tél 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 3 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Tél 2 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Tél 4 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Email .....</p> <p><input type="checkbox"/> Détenteur des clés</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre .....</p> <p>Temps de trajet <input type="checkbox"/> &lt;15 min <input type="checkbox"/> 15-30 min</p>

**LE MÉDECIN**

Docteur .....

Code postal ..... Ville .....

Tél



## Article 1 : OBJET

Les présentes dispositions générales du contrat de téléassistance conclu entre Vitaris et le Souscripteur ont pour objet de préciser les obligations réciproques de Vitaris, du Souscripteur et du (des) Bénéficiaire(s) désigné(s) dans le Bulletin de souscription et la Fiche de renseignements. Il faut entendre par téléassistance, la fourniture d'un service d'écoute et d'assistance 24h sur 24, 7 jours sur 7, par un centre de réception d'appels au moyen d'un terminal de téléassistance placé au domicile d'un bénéficiaire. Les informations d'alarme émises par le terminal peuvent être acheminées soit par le réseau téléphonique commuté, la téléphonie par internet ou par le réseau GSM, GPRS. Le terminal de téléassistance est muni d'un bouton d'appel et d'un émetteur radio portatif qui permettent d'alerter un centre de réception des appels (ou centre de téléassistance) par une simple pression. Selon la formule d'abonnement choisie par le Souscripteur, des équipements complémentaires peuvent être fournis (capteurs techniques, déclencheurs spécifiques).

## ARTICLE 2 : DEFINITIONS

**Bénéficiaire(s) :** La (les) personne(s) physique(s) résidant en France bénéficiant du service de téléassistance. Il peut s'agir du Souscripteur ou d'un tiers désigné par lui.

**Centre de téléassistance :** Centre de réception et de traitement des appels de téléassistance situé sur le territoire français qui fonctionne 24h sur 24, 7 jours sur 7 et dispose de personnel spécialement formé à l'écoute des personnes âgées et personnes handicapées. Vitaris dispose d'un centre principal et d'un centre de secours qui prend le relais en cas de défaillance.

**Détenteur(s) des clés :** Personne(s) physique(s) connue du bénéficiaire et résidant à proximité de son domicile qui dispose des moyens d'accès permettant de pénétrer sans effraction au domicile de celui-ci à la demande de Vitaris. Les Détenteurs de clés, désignés par le Souscripteur doivent accepter d'intervenir 24h sur 24, 7 jours sur 7 chez le bénéficiaire en cas de demande de Vitaris. Toute modification relative aux Détenteurs des clés (identités, coordonnées) doit être signalée sans délai à Vitaris.

**Domicile :** Est considéré comme Domicile le lieu principal et habituel d'habitation figurant sur la Fiche de renseignements annexée au bulletin de souscription.

**Fiche de renseignements :** Fiche d'identification du (des) Bénéficiaire(s), devant être renseignée par le(s) Bénéficiaire(s) et le Souscripteur au début du contrat.

**Informations d'alarme :** Toute information transmise par le matériel de téléassistance vers le Centre de téléassistance à la suite d'un déclenchement initié par le Bénéficiaire ou d'une alarme générée automatiquement par le matériel de téléassistance.

**Souscripteur :** Personne physique ou morale signataire du contrat de téléassistance, pour son compte en qualité de Bénéficiaire, ou pour le compte d'un tiers qu'elle désigne comme Bénéficiaire avec son consentement.

**Vitaris :** Prestataire de téléassistance qui fournit l'ensemble du service : la mise à disposition du matériel, l'exploitation du Centre de téléassistance et la maintenance du matériel. Vitaris est une S.A.S. au capital de 1.937.506 €, dont le siège social est situé 90A allée Hubert Curien – 71200 Le Creusot. RCS Chalon-sur-Saône 1988B70013 – SIRET n°343 431 615 00057 – NAF 8020Z.

## ARTICLE 3 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DE VITARIS

La prestation de téléassistance comprend :

- la réception, l'enregistrement et la gestion des informations d'alarme émises par le terminal de téléassistance selon la procédure convenue 24h sur 24 et 7 jours sur 7.
- la gestion d'un test automatique hebdomadaire de vérification de la réception des informations d'alarme par le Centre de téléassistance. Vitaris s'engage à rappeler le Bénéficiaire en cas de non réception du test dans un délai de 2 jours ouvrés pour une confirmation éventuelle du défaut.

Vitaris devra mettre à disposition du Bénéficiaire les moyens techniques et le personnel nécessaires à l'accomplissement de la mission définie ci-dessus.

Le protocole de gestion des appels est le suivant :

- Vitaris identifie l'origine de l'appel et engage un dialogue avec le Bénéficiaire.
- Selon la nature de l'appel et du besoin exprimé par le Bénéficiaire, Vitaris appelle au moins une personne référente détentrice des clés mentionnée sur la Fiche de renseignements. Si la situation l'exige, Vitaris fait appel aux services d'urgence.
- En cas d'absence de réponse du Bénéficiaire et des personnes référentes, l'appel est assimilé à une demande de secours.
- Vitaris répond également à toute demande de réconfort, expression d'un besoin de communiquer et demande de soutien psychologique.

#### ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage :

- à mettre à disposition de Vitaris l'utilisation d'une ligne téléphonique non restreinte pour l'acheminement des Informations d'alarme émises par le terminal vers le Centre de téléassistance. Le coût des communications téléphoniques générées par le terminal de téléassistance est supporté par le Bénéficiaire et fait l'objet d'une facturation par l'opérateur téléphonique. Le terminal émet ses appels vers des numéros de service à valeur ajoutée. La facturation se décompose en deux parties : le coût de la consommation (en général inclus dans les forfaits selon l'opérateur téléphonique) et le coût du service qui est fixé à 0,08€ TTC de l'appel au 01/01/2016.
- à faire établir les raccordements électriques et téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement du terminal et à ne pas modifier les raccordements existants sans en avoir informé Vitaris et avoir procédé à des essais.
- à fournir les informations et moyens nécessaires à Vitaris pour qu'elle puisse remplir sa mission, en lui communiquant notamment toute modification des consignes particulières par courrier postal ou électronique.
- à faciliter l'accès de son domicile en cas de besoin, aux personnes et organismes qui interviennent à la demande de Vitaris suite à la réception d'un appel de téléassistance et à renoncer par avance à exercer des poursuites en réparation des dommages qui auraient pu être causés à la suite d'une telle intervention.
- à respecter les consignes d'utilisation du terminal de téléassistance et notamment à effectuer un essai mensuel de la télécommande.
- à informer Vitaris de toute absence de son domicile d'une durée supérieure à 24 heures et de toute coupure de l'alimentation électrique ou téléphonique de son domicile.
- à restituer au terme du contrat, l'ensemble du matériel mis à disposition par Vitaris, en état de fonctionnement.

En l'absence de réseau téléphonique commuté, le Bénéficiaire reconnaît avoir été informé que toute défaillance du modem ADSL (défaut technique, coupure électrique...), défaillance du fournisseur d'accès à Internet ou indisponibilité du réseau GSM (dans le cas d'une téléassistance utilisant ce réseau en l'absence de ligne téléphonique fixe) auraient pour effet d'empêcher la transmission des Informations d'alarme vers le Centre de téléassistance. Le Bénéficiaire doit aviser Vitaris de tout changement d'opérateur ou modification d'abonnement téléphonique.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir été informé que toutes les conversations téléphoniques échangées avec le Centre de téléassistance font l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité du service et que ces conversations seront conservées pendant six mois à compter de leur enregistrement.

#### ARTICLE 5 : MATERIEL DE TELEASSISTANCE

La mise à disposition par Vitaris d'un terminal de téléassistance au domicile du Bénéficiaire est nécessaire pour pouvoir bénéficier du service de téléassistance. Vitaris assure la garantie et la maintenance du matériel qui lui appartient, dans des conditions normales d'utilisation pendant toute la durée du contrat. En cas de panne empêchant la réception des appels, un matériel de remplacement sera expédié au domicile du Bénéficiaire dans un délai de 24h jours ouvrables, à partir du moment où Vitaris est informé de l'incident. Le matériel défectueux sera alors retourné à Vitaris dans le même emballage en utilisant une étiquette de type colissimo prépayée. Au terme du contrat, le terminal de téléassistance et les périphériques devront être déposés à une agence Vitaris

ou expédiés au siège dans leur emballage d'origine, les frais de port étant à la charge du Bénéficiaire. Le contrat de téléassistance ne prendra fin qu'après restitution à Vitaris du matériel en état de fonctionnement et de propreté. En cas de non-respect de ces obligations, Vitaris pourrait être conduit à facturer des frais de remise en état ou de remplacement du matériel (à titre d'information, au 1er janvier 2016, la valeur de remplacement d'un terminal s'élève à 170 € TTC), ainsi que des frais de déplacement. En cas de demande de changement de déclencheur ou périphérique, pour des motifs autres qu'une panne ou un défaut avéré du matériel, Vitaris se réserve le droit de facturer le Souscripteur au tarif en vigueur après envoi et acceptation d'un devis.

Il appartient au Souscripteur de vérifier que le(s) Bénéficiaire(s) a (ont) bien souscrit les assurances propres à le(s) garantir de tous les risques que peut encourir le matériel de téléassistance.

#### ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE VITARIS

Vitaris est responsable de la bonne exécution des prestations décrites aux présentes dispositions générales et s'engage à mettre tous les moyens nécessaires pour exécuter sa prestation de téléassistance dans les conditions définies aux présentes. Vitaris ne peut en aucun cas se substituer ni aux Détenteurs des clés, ni aux services de secours. La responsabilité de Vitaris ne peut en aucun cas être recherchée pour :

- défaillance ou panne des réseaux de télécommunications.
- défaut de fonctionnement du terminal de téléassistance dû à une mauvaise utilisation, une dégradation volontaire, une panne à la suite d'événements naturels (foudre, orage électrique).
- cas de force majeure : grèves, émeutes, inondations, incendie, coupures intempestives d'électricité.
- indisponibilité non signalée préalablement d'une personne référente ou refus d'intervenir après notre sollicitation.

Si le terminal de téléassistance utilise le réseau GSM pour la transmission des Informations d'alarme, Vitaris ne peut être tenu responsable en cas d'indisponibilité du réseau ou si le Bénéficiaire se situe dans une zone géographique non couverte ou dans une zone d'ombre à l'intérieur de la zone géographique couverte.

#### ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET - DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période d'une année. Il est reconduit tacitement pour une période égale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un mois avant sa date anniversaire, par courrier recommandé avec accusé de réception. La date d'effet du contrat est fixée au jour et à l'heure de mise en service du terminal de téléassistance au domicile de l'abonné, sous réserve que Vitaris soit en possession des coordonnées des personnes à prévenir, détentrices des clés.

#### ARTICLE 8 : RESILIATION

Le contrat sera résilié de plein droit en cas de décès du (ou des) Bénéficiaire(s). Il pourra être résilié à tout moment avant son terme à l'initiative du Souscripteur. Vitaris devra être avisé par lettre recommandée de la demande de résiliation avant le terme du contrat, avec mention du motif. La résiliation ne sera effective qu'après réception du matériel de téléassistance par Vitaris. Le souscripteur devra retourner le matériel à ses frais à l'adresse suivante : Vitaris 90A allée Hubert Curien – CS 30028 – 71201 Le Creusot-Cedex. Dans cette hypothèse, le montant mensuel de l'abonnement reste dû au titre du mois au cours duquel la résiliation intervient.

#### ARTICLE 9 : REMUNERATION DE VITARIS

Le Souscripteur s'engage à verser à Vitaris le montant de la redevance indiqué à la signature du contrat, selon la périodicité et le mode de règlement choisis. L'abonnement est facturé à compter de la date de mise en service du matériel au domicile du (des) Bénéficiaire(s). Quelle que soit la date de résiliation, le dernier mois d'abonnement est facturé dans son intégralité. Toute révision de prix ne pourra intervenir qu'au terme de la première année et ultérieurement au début de chaque année civile après avoir avisé le Souscripteur au moins deux mois en avance. En cas de désaccord sur le nouveau tarif, le Souscripteur dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du courrier d'information pour notifier son refus. Le courrier de refus par recommandé avec accusé de réception, vaut résiliation du contrat.

Tout retard ou défaut de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €), sans préjudice des dommages-intérêts et autres frais que Vitaris se réserve le droit de réclamer. En cas de non-paiement dans les trente jours suivant l'échéance, Vitaris pourra alors, après mise en demeure, suspendre ses services à effet immédiat. En cas de révision ou de suppression de la prise en charge au cours du contrat par un tiers payant identifié par les présentes, le Souscripteur restera tenu au règlement intégral du montant de l'abonnement. Les prestations supplémentaires non prévues au contrat feront l'objet d'une facturation au tarif en vigueur au moment de leur réalisation après présentation et acceptation d'un devis.

#### Article 10 : FACULTE DE RETRACTATION

Le Souscripteur bénéficie, en application des articles L221-18 et suivants du code de la consommation, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Si le souscripteur souhaite que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation, il doit cocher la case prévue à cet effet sur le procès-verbal d'intervention. Le Souscripteur peut exercer son droit de rétractation en envoyant à Vitaris, avant l'expiration du délai, le formulaire de rétractation ci-joint. Dans ce cas, les matériels livrés et/ou installés doivent être retournés à Vitaris, les coûts directs de renvoi étant à la charge du Souscripteur.

#### Article 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Souscripteur et au Bénéficiaire sont nécessaires à la réalisation des prestations de téléassistance et réservées à ce seul usage.

Ces informations sont collectées par Vitaris, responsable du traitement. Elles ne seront pas transférées à un tiers, à l'exception du Souscripteur du contrat et des référents autorisés. En cas de collecte indirecte, vous garantissez bénéficier de l'accord de la/des personne(s) dont vous communiquez les données.

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès de Vitaris (A l'attention de M. le correspondant CNIL, CS 30028 – 71201 LE CREUSOT CEDEX). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données.

#### ARTICLE 12 : DECLARATION SIMPLE SERVICES A LA PERSONNE - AVANTAGE FISCAL

Vitaris a déclaré ses activités de services à la personne auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire en tant qu'activités qui «concourent directement ou exclusivement à coordonner ou délivrer les services à la personne : services de téléassistance». Un récépissé lui a été délivré le 24 novembre 2012 sous le numéro SAP 2012/343431615. Cette déclaration d'activité peut ouvrir droit à un avantage fiscal, sous certaines conditions, si les dispositions en vigueur le permettent. Vitaris adresse alors annuellement au Souscripteur une attestation fiscale avant le 31 janvier de l'année N+1 afin qu'il puisse bénéficier des avantages fiscaux au titre de l'année N pour les sommes éligibles à ces avantages.

#### ARTICLE 13 : CONTESTATIONS

Les Dispositions Générales sont régies par la loi française. Tout litige relatif à la validité et/ou l'exécution des Dispositions Générales, et de manière plus générale tout litige relatif à la fourniture du Service de téléassistance, doit être soumis aux juridictions françaises, seules compétentes pour en connaître. Le Souscripteur est informé qu'il peut également recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Dans ce cadre, Vitaris adhère au service de médiation de l'Association Nationale des Médiateurs (ANM-CONSO). Après envoi d'une réclamation écrite auprès de Vitaris, à l'adresse [serviceclients@vitaris.fr](mailto:serviceclients@vitaris.fr), ANMCONSO peut être saisie pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine de ce service de médiation, rendez-vous à l'adresse : <http://www.anm-mediation.com/index.php/fr/anm-conso/pour-les-particuliers>.

**CONTRAT DE TÉLÉASSISTANCE - BULLETIN DE SOUSCRIPTION - VITARIS**

Le contrat est conclu entre Vitaris et :

**LE SOUSCRIPTEUR**

Madame  Monsieur Nom ..... Prénom .....  
 Adresse .....  
 Tél fixe [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Tél portable [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Email<sup>(1)</sup> .....  
 Date de naissance ..... / ..... / .....

**L' AIDANT RÉFÉRENT**

Madame  Monsieur Nom ..... Prénom .....  
 Adresse .....  
 Tél fixe [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Tél portable [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Email<sup>(1)</sup> .....  
 Date de naissance ..... / ..... / ..... Lien avec le bénéficiaire .....

**MA FORMULE D'ABONNEMENT MENSUEL COMPREND**

**Formule de téléassistance**

- Initiale**  
Téléassistance 24h/24
- Habitation**  
Téléassistance 24h/24 + un déclencheur de fumée
- Sérénité**  
Téléassistance 24h/24 + un déclencheur intelligent
- Proximité**  
Téléassistance 24h/24 + 2 appels de convivialité / mois
- Autre** .....

**Prestations en option**

- 2e déclencheur pour un couple €
- €  Déclencheur montre €
- €  Téléassistance GSM €
- €  Déclencheur intelligent €
- €  Détecteur de fumée €
- €  Détecteur monoxyde de carbone €
- €  Service de convivialité €
- €  Autre .....

**Mon accès au service**

- Ouverture de dossier avec expédition du matériel au domicile sous 48h €
- Ouverture de dossier avec installation au domicile par un technicien €
- Autre .....

**Montant mensuel de mon abonnement**

€ TTC

**MON RÉGLEMENT**

Je choisis de régler par  prélèvement SEPA mensuel  virement  Autre (nous contacter)

**Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions générales et particulières du contrat et déclare les accepter.**

- J'accepte de recevoir par email des offres concernant des nouveaux services Vitaris
- J'accepte de recevoir par email des offres commerciales des partenaires de Vitaris

Fait à ..... Le .....

SOUSCRIPTEUR

VITARIS

CACHET DISTRIBUTEUR

<sup>(1)</sup>Cette adresse email est susceptible d'être utilisée pour envoyer des éléments liés à la vie du contrat ( ex. factures, échéanciers...)

## CONTRAT DE TÉLÉASSISTANCE - BULLETIN DE SOUSCRIPTION - CLIENT

Le contrat est conclu entre Vitaris et :

### LE SOUSCRIPTEUR

Madame  Monsieur Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél fixe [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Tél portable [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Email<sup>(1)</sup> .....

Date de naissance ...../...../.....

### L' AIDANT RÉFÉRENT

Madame  Monsieur Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél fixe [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Tél portable [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Email<sup>(1)</sup> .....

Date de naissance ...../...../..... Lien avec le bénéficiaire .....

### MA FORMULE D'ABONNEMENT MENSUEL COMPREND

#### Formule de téléassistance

- Initiale**  
Téléassistance 24h/24
- Habitation**  
Téléassistance 24h/24 + un déclencheur de fumée
- Sérénité**  
Téléassistance 24h/24 + un déclencheur intelligent
- Proximité**  
Téléassistance 24h/24 + 2 appels de convivialité / mois
- Autre** .....

#### Prestations en option

- 2e déclencheur pour un couple €
- €  Déclencheur montre €
- €  Téléassistance GSM €
- €  Déclencheur intelligent €
- €  Détecteur de fumée €
- €  Détecteur monoxyde de carbone €
- €  Service de convivialité €
- €  Autre .....

#### Mon accès au service

- Ouverture de dossier avec expédition du matériel au domicile sous 48h €
- Ouverture de dossier avec installation au domicile par un technicien €
- Autre .....

Montant mensuel de mon abonnement

€ TTC

### MON RÉGLEMENT

Je choisis de régler par  prélèvement SEPA mensuel  virement  Autre (nous contacter)

**Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions générales et particulières du contrat et déclare les accepter.**

- J'accepte de recevoir par email des offres concernant des nouveaux services Vitaris
- J'accepte de recevoir par email des offres commerciales des partenaires de Vitaris

Fait à ..... Le .....

SOUSCRIPTEUR

VITARIS

CACHET DISTRIBUTEUR

<sup>(1)</sup>Cette adresse email est susceptible d'être utilisée pour envoyer des éléments liés à la vie du contrat ( ex. factures, échéanciers... )



## Mandat SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Tunstall Vitaris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Tunstall Vitaris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de compléter les champs marqués d'une \*

### Nom, adresse du titulaire du compte à débiter\*

### Référence unique de mandat (RUM)

Si vous payez la facture pour autre  
personne, veuillez indiquer ses coordonnées  
(si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir)

### Nom, adresse de l'établissement teneur du compte à débiter\*

### Créancier

VITARIS S.A.S.  
ICS : FR85ZZZ306843  
90 A, Allée Hubert  
Curien - CS 30028  
71201 LE CREUSOT CEDEX

### IBAN (International Bank Identifier Code) de votre compte bancaire\*

### BIC (Bank Identifier Code) de votre banque\*

### Fait à\*

Le\* .....

Signature\* .....

### Type de paiement\*

- Récurrent, le .....
- Ponctuel

Toutes ces informations, obligatoires, sont collectées par Libr'Alerte chez Vitaris SAS (343 431 615 RCS Chalon-Sur-Saône), responsable du traitement. Elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution du contrat. Elles ne seront pas transférées à un tiers, à l'exception du souscripteur du contrat et de votre banque. En cas de collecte indirecte, vous garanzissez bénéficiaire de l'accord de la/des personne(s) dont vous communiquez les données. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès de Télésassistance Libr'Alerte chez Vitaris (à M. le Correspondant CNIL). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données.

## Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation dans le cadre de la souscription d'un Abonnement ou de l'achat d'un Accessoire.

Le formulaire est à renvoyer par email à [service.client@teleassistance-libralerte.com](mailto:service.client@teleassistance-libralerte.com) ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de Vitaris.

---

### 1. Rétractation portant sur un Abonnement

Je vous notifie par la présente ma rétractation pour l'Abonnement portant les références suivantes :

Abonnement souscrit le :

Nom du Souscripteur :

Adresse du Bénéficiaire :

Signature du Souscripteur (en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

---

### 2. Rétractation portant sur un Accessoire vendu

Je vous notifie par la présente ma rétractation pour l'achat de l'Accessoire portant les références suivantes :

Accessoire :

Nom du Souscripteur :

Adresse du Bénéficiaire :

Signature du Souscripteur (en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :